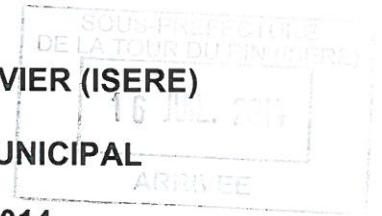




## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 4 juillet 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Sophie BAUDOIN – Bernadette CACALY à Pascal GUEFFIER – Nicole MAUCLAIR à Claude BERENGUER

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désignée.

**DELIB 2014.07.10 09**

**OBJET : Fonctionnement du Comité Technique Paritaire**

Le maire indique que :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Comme suite à la délibération du 19 mai 2014 sur la composition du Comité Technique Paritaire, il est nécessaire de préciser si la collectivité souhaite :

- le **recueil**, ou non, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité

Du fait du choix du paritarisme, il est proposé le recueil par le CT de l'avis des représentants de la collectivité.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

- **DECIDE**, le **recueil**, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

St-Quentin-Fallavier, le 11 juillet 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le **15 JUL. 2014**

Le Maire,

Michel BACCONNIER

